Table des matières

5

Préface		11
Introduction	on	15
	Première partie Liberté de création	
	Titre 1 LIBERTÉ DE CRÉATION	
Chapitre 1	LIBERTÉ D'EXPRESSION : PRINCIPES	27
Chapitre 2	LIBERTÉ DE CRÉATION	31
Chapitre 3	LIBERTÉ DE CRÉATION : DROIT EUROPÉEN	33
-	DROIT SUBJECTIF DE CRITIQUE	35
LARCIER		

Sommaire

Le droit des artistes

Titre 2 LIMITATIONS ET RESTRICTIONS À LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Chapitre 1	DROITS DE LA PERSONNALITÉ : VIE PRIVÉE, DROIT À L'IMAGE, DROIT AU NOM	43
Chapitre 2	ATTEINTES À L'HONNEUR ET À LA RÉPUTATION	69
§ 1	Calomnies, diffamations, injures	70
§ 2	Outrages	72
§ 3	Art profanatoire	76
§ 4	Une attaque personnelle	77
§ 5	Offense	79
§ 6	Animus injuriandi	84
§ 7	Souvenirs, récits de vie et œuvre autobiographique	85
§ 8	Biographies et articles	86
§ 9	Fictions inspirées de la réalité	88
Chapitre 3	OUTRAGE PUBLIC AUX BONNES MŒURS	
1	ET PROTECTION DES MINEURS	97
Chapitre 4	INCITATIONS AUX DISCRIMINATIONS	133
§ 1	Principe : le blasphème et l'outrage à la religion	
3 1	n'existent pas en Belgique	137
§ 2	Mesures internes d'interdictions ou de retrait	
0	« à la moindre plainte »	143
§ 3	Autocensure	144
§ 4	Délits d'outrages aux ministres et aux objets du culte	148
§ 5	Interdictions administratives	152
§ 6	Blasphème au niveau européen	152
§ 7	Principe: interdiction de l'incitation à la discrimination	
ŭ	raciale	154
§ 8	Un terme, un geste, une image ne sont pas	
	par eux-mêmes racistes	159

§	9	Un artiste serait « moralement compromis »	
		et nécessairement « raciste » lorsqu'il s'exprime à propos d'une race qui n'est pas la sienne	166
e	10		100
S	3 10	Inciteraient aujourd'hui au racisme des œuvres, présentes ou diffusées sur l'espace public,	
		émanant d'artistes « racistes » ou valorisant des actes	
		ou des personnalités « racistes »	168
S	11	Principe: interdiction de l'incitation à la discrimination	100
8	7 1 1	sexiste	170
S	: 12	Simple utilisation, même provocante, des stéréotypes	170
8	12	sexistes	171
S	12	Certaines formes d'art « contestataires », comme le rap	1/1
8	3 13	ou les graffitis, seraient intrinsèquement « sexistes »,	
		parce que naturellement « discriminatoires »	173
8	3 14	Le sexisme comme opposition au « machisme	175
8	, 11	ordinaire » de l'art	178
§	15	Le sexisme vise aussi toutes les orientations sexuelles	180
Chapitı	re 5	APOLOGIES ET INCITATIONS À COMMETTRE	
		DES CRIMES OU DES DÉLITS	181
8	1	Apologie de la violence	182
8	2	Apologie des addictions : drogue, tabac, alcool, sexe	186
_	3	Loi Perben II	191
	4	Principes	193
-	5	Quelles incitations?	194
_	6	Incitations portées à l'encontre de personnes	
3	, 0	protégées : le cas particulier du rap et des jeux vidéo	203
8	7	Incitations offensantes	205
	8	Autoprovocation artistique	207
8	, 0	Tratoprovocation artistique	207
Chapitı	re 6	« DIALOGUE » ARTISTIQUE, EXPRESSION	
		ARTISTIQUE ICONOCLASTE ET DÉGRADATIONS	
		VOLONTAIRES	211
CI :	-		21-
Chapiti	re /	DIGNITÉ HUMAINE ET ART INDIGNE	217

528	Le droit des artistes

340	Le dron des c	artistes
Chapitre 8	ART ET BIEN-ÊTRE ANIMAL, VOIRE VÉGÉTAL	229
Chapitre 9	ART, ANTISÉMITISME ET RÉVISIONNISME	241
Chapitre 10	OTROUBLE À L'ORDRE PUBLIC ET UTILISATION	2.47
	DE L'ESPACE PUBLIC	247
§ 1	Principes	250
§ 2	Affichage et distribution d'imprimés sur l'espace public	253
	A. Contenu licite des réglementations communalesB. Seule gestion de l'espace strictement public	253 256
	C. Ne pas (trop) confondre <i>trouble à l'ordre public</i> et <i>moralité</i>	230
	publique	256
	D. Automutilations, performances et happenings publics	259
§ 3	Tags, graffitis et street art	261
	A. Tags	263
	B. Graffitis et <i>street art</i>	265
	1. Prévalence des droits du propriétaire du support	266
	2. Prévalence des droits d'auteur de l'artiste	269 270
§ 4	3. Droits du public	270
§ 4 § 5	Police des spectacles Gestion « administrative » de l'espace public	275
8 3	A. Comment maintenir une œuvre sur l'espace public	213
	contre ceux qui voudraient la voir évacuée	275
	B. Comment se débarrasser d'une œuvre ancienne	_, -
	pour des raisons d'opportunité	278
Droits	Deuxième partie d'auteur et droits voisins, droit des marqu et droit des dessins et modèles	es
	Titre 1 DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS	
Chapitre 1	DROITS D'AUTEUR	289
Section 1	Origine	289
Section 2	Notion	290

able des matières	529
-------------------	-----

Section 3	Critères de protection	295
§ 1	Mise en forme	295
§ 2	Originalité	299
Section 4	Durée de protection du droit d'auteur	308
Section 5	Droits patrimoniaux (ou droits économiques)	314
Section 6	Droits moraux	318
Section 7	Droit de suite des artistes plasticiens [Art. XI.175-178 CDE]	325
Section 8	Droits d'auteur des étrangers en Belgique	326
Section 9	Principe	326
Section 10	Quelles sont les principales exceptions ?	327
§ 1	Exception de citation [art. XI.189, § 1er, CDE]	327
§ 2	Exception d'anthologie destinée à l'enseignement [art. XI.189, § 2, CDE]	327
§ 3	Exception de reproduction et de communication au public, dans un but d'information, de courts fragments d'œuvres ou d'œuvres d'art plastique ou graphique dans leur intégralité à l'occasion de comptes rendus d'événements d'actualité	
	[art. XI.190, 1°, CDE]	327
§ 4	Reproduction d'une œuvre destinée à être placée dans des lieux publics [art. XI.190, 2/1°, CDE]	328
§ 5	Exécution gratuite et privée [art. XI.190, 31 , CDE]	328
§ 6	Exception de reprographie : reproduction dans un but	320
	strictement privé [art. XI.190, 5°, CDE]	328
§ 7	Reprographie : reproduction sur papier à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche	220
§ 8	scientifique [art. XI.190, 6° et 7°, CDE] Reproduction (hors papier) à des fins d'illustration	329
8 0	de l'enseignement ou de recherche scientifique [art. XI.190, 8°, CDE]	329
§ 9	Reproduction et communication au public visant à annoncer des expositions publiques ou des ventes	
0.10	d'œuvres artistiques [art. XI.190, 16°, CDE]	329
§ 10	1 1	330
§ 11	Caricature, parodie et pastiche [art. XI.190, 10°, CDE]	331

530 L	e dr	oit e	des	arti	stes
L	e dr	oit (des	arti	ste

§ 12	Prêt public	333
Section 11	Droit de la concurrence	334
Section 12	Droit commun de l'abus de droit	335
Chapitre 2	DROITS VOISINS	339
§ 1	Notion	339
§ 2	Durée	339
_	Exceptions	340
§ 4	Rémunération	340
§ 5	Artistes-interprètes ou exécutants	340
§ 6	Producteurs de phonogrammes et producteurs	2.41
2.5	de premières fixations de films	341
§ 7	Organismes de radiodiffusion	342
	Titre 2	
	DROIT DES MARQUES	
Chapitre 1	OBJET DE LA PROTECTION	347
Chapitre 2	CONDITIONS DE LA PROTECTION	349
Chapitre 3	MODE D'ACQUISITION ET DURÉE DE PROTECTION	357
Chapitre 4	ÉTENDUE DE LA PROTECTION	359
Section 1	Parodie	361
Section 2	Art comme juste motif	362
Section 3	Art <i>militant</i> – et « détournements graphiques » – comme justes motifs	364

Table des matières 531

	Titre 3 DROIT DES DESSINS ET DES MODÈLES	
Chapitre 1	OBJET DE LA PROTECTION	373
Chapitre 2	MODE D'ACQUISITION	377
Chapitre 3	CONDITIONS DE FOND	379
Section 1	Nouveauté	379
Section 2	Licéité	385
Section 3	Individualité	385
Chapitre 4	TITULARITÉ ET EXCLUSIVITÉ	387
Chapitre 5	CUMUL DE PROTECTION AVEC D'AUTRES DROITS	389
Chapitre 6	PARASITISME	393
	Troisième partie Droit des contrats	
Chapitre 1	RÈGLES APPLICABLES AUX CONTRATS EN GÉNÉRAL	399
	RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX CONTRATS CONCLUS AVEC DES AUTEURS ET/OU ARTISTES-INTERPRÈTES	405
§ 1	Conditions applicables aux contrats conclus entre les auteurs/artistes (employés) et leur employeur	407
§ 2	Conditions applicables aux contrats passés entre les auteurs et leurs clients (créations réalisées	107
	sur commande)	409

532 Le droit des artistes

Contrats sectoriels particuliers

Contrat d'édition

§ 3

	B. Contrat de représentation	412
	C. Contrat de production audiovisuelle	413
	D. Contrat d'adaptation audiovisuelle	415
§ 4	Autres contrats sectoriels non couverts spécifiquement	
	par le CDE	416
	A. Contrat de production musicale	416
	B. Contrat de management	422
	C. Contrat d'exposition d'une œuvre d'art	424
	Quatrième partie	
	Droit social et fiscal des artistes	
	Titre 1	
	DROIT SOCIAL DES ARTISTES	
Chapitre 1	« STATUT » D'ARTISTE (OU <i>ARTISTE-CHÔMEUR</i>	
	ET <i>CHÔMEUR-ARTISTE</i>)	433
Section 1	Principes	434
Section 2	Loi-programme du 24 décembre 2002	
	concernant le statut des artistes en Belgique	436
§ 1	Présomption de salariat en cas d'œuvres de commande	436
	A. Une commande d'une personne physique ou morale	437
	B. Une prestation/œuvre artistique	438
	C. Une rémunération	439
	D. L'artiste doit disposer d'un visa d'artiste délivré	439
6.2	par la Commission Artistes Exclusions	440
§ 2		
Section 3	Accès au chômage et « règle du cachet »	440
§ 1	Accès au chômage	440
§ 2	Règle du cachet	441
§ 3	« Emploi convenable »	443
§ 4	Montant des allocations de chômage, dégressivité	
	et « régime des intermittents »	444
	A. Dégressivité	445
	B. Pour le premier renouvellement	446

410

410

Table des matières	53.
Table des matières	5.

§ 5 § 6	 C. Pour les renouvellements ultérieurs D. Retour « fictif » en fin de première année d'allocations Rémunérations de l'artiste en cours de chômage Activités artistiques non rémunérées et continuation 	446 447 447
80	de l'activité artistique	450
Section 4	L'activité est accessoire	450
Section 5	L'activité devient principale	452
Chapitre 2	SALARIÉS	455
Chapitre 3	INDÉPENDANTS ET INDÉPENDANTS COMPLÉMENTAIRES	459
Chapitre 4	ARTISTES EXERÇANT EN ASSOCIATION OU EN SOCIÉTÉ	463
Section 1 § 1 § 2	Chômage L'ASBL créée en vue de la gestion de la carrière de l'artiste Dans le cas d'une autre ASBL	463 463 464
Section 2	Incapacité de travail	464
Section 3	Pensionné	465
Section 4	Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale du CPAS	465
Chapitre 5	AUTEURS-ARTISTES	467
Chapitre 6	ARTISTES AMATEURS OU RÉGIME DES PETITES INDEMNITÉS « RPI »	471
Chapitre 7	CRÉDIT-TEMPS ET INTERRUPTION DE CARRIÈRE	473
Chapitre 8	ARTISTE PENSIONNÉ ET PENSIONNÉ-ARTISTE	475

Le droit des artistes

Chapitre 9	REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE [CPAS] ET ACTIVITÉ ARTISTIQUE	479
Chapitre 10	INCAPACITÉ DE TRAVAIL ET ACTIVITÉ ARTISTIQUE	481
Chapitre 11	ARTISTE ET AUTEUR OCCASIONNELS	483
	Titre 2 DROIT FISCAL DES ARTISTES	
INTRODU	JCTION	487
Chapitre 1	TVA	489
Section 1	Taux réduit de 6 %	493
§ 1	Prestations artistiques	493
§ 2	Ventes de publications	493
§ 3	Ventes d'originaux d'œuvres d'art, de collection et d'antiquité	494
§ 4	Cessions et concessions de droits d'auteur	495
Section 2	Taux classique de 21 %	495
Section 3	Activités artistiques exemptées de TVA	496
§ 1	Article 44, paragraphe 2, 8°, du Code de la TVA :	
§ 2	pour l'engagement d'« artistes-interprètes » Article 44, paragraphe 2, 9°, du Code de la TVA :	496
8 2	pour les organisateurs de spectacles, d'expositions,	
	de concerts et de conférences	497
§ 3	Article 44, paragraphe 3, 3°, du Code de la TVA:	407
	les contrats d'édition	497
Chapitre 2	DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS	501
Section 1	Principes	501
Section 2	Montants et qualification des droits	503

535

§ 1	Situation pour la tranche de revenus de droits d'auteur et de droits voisins qui n'excède pas 62 550 €	503
§ 2	Situation pour la tranche de revenus de droits d'auteur et de droits voisins excédant 62 550 €	504
Section 3	Débiteur des droits	506
Chapitre 3	PRIX, RENTES ET PENSIONS ATTRIBUÉS À DES ARTISTES	509
Conclusion		511
Bibliographie sélective		515